

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DES REUNIONS DU CONSEIL GENERAL DES 6 ET 8 DECEMBRE 2010

BUDGET PRIMITIF DE 2011 (dernière partie)

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET CULTURELLES (Première Commission)

N° 100 - EDUCATION

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (11 voix contre)

- d'inscrire, pour le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de CHARLEVILLE-MEZIERES, les crédits suivants :

- en fonctionnement, un crédit de 35 738 € dont 4 000 € de dotation exceptionnelle, afin de couvrir les frais du déménagement du CIO qui occupe des locaux de la Ville de CHARLEVILLE-MEZIERES et dont le bail arrive à échéance le 28 février 2011,
- en investissement, un crédit 3 000 € pour l'acquisition de matériel informatique, après encaissement de la taxe d'apprentissage, dont l'inscription, pour le même montant, figure en recettes,

et, à l'unanimité

- d'adopter les autres points du rapport du Président,

- d'inscrire, en dépenses, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

en investissement : 2 071 190 €

- Audit des réseaux informatiques - collèges publics 60 000 €
- Matériel informatique - collèges publics et privés 200 000 €
- Collèges privés 216 768 €
- Pôles scolaires 1 574 422 €
- Equipement des collèges dans le cadre des Préventions
et Secours Civiques de niveau 1 20 000 €

en fonctionnement : 6 543 688 €

Collèges publics

- Participation aux charges de fonctionnement matériel 4 412 028 €
- Dotation complémentaire 80 000 €
- Complément matériel 20 000 €
- Etudes et diagnostics pour restauration scolaire 15 000 €
- Frais de déplacement pour collèges multisites 75 000 €
- Convention restauration Signy Le Petit 14 000 €
- Dotation - Enseignants référents 15 000 €
- Actions volontaires 565 000 €

Collèges privés

- Participation aux charges de fonctionnement - matériel 489 292 €
- Participation aux charges de fonctionnement - personnel 382 868 €

Enseignement primaire

- USEP 7 000 €
- Fermes ouvertes 1 500 €
- Classes vertes 40 000 €

Enseignement supérieur

- IFTS. 50 000 €
 - IUFM..... 37 000 €
 - Associations d'étudiants 8 000 €
 - Aides exceptionnelles de scolarité 122 000 €
 - Bourses linguistiques d'études 10 000 €
 - Ecole de gestion et de commerce de la CCI des Ardennes 10 000 €
 - Centre Départemental de Documentation Pédagogique 155 000 €
 - Structures ayant trait à l'éducation..... 5 000 €
 - Maisons familiales de l'enseignement agricole privé 30 000 €
- d'inscrire, en recettes, au Budget Primitif de 2011, un crédit de 615 000 €:
- FDRPH - Ex Farpi 600 000 €
 - Enseignants référents 15 000 €

- d'approuver les modalités d'intervention du Conseil Général en faveur de l'investissement des collèges privés, telles qu'elles figurent en annexe I à la délibération,
- d'approuver les modalités d'attribution des aides exceptionnelles de scolarité, telles qu'elles figurent en annexe II à la délibération,
- d'approuver les modalités d'attribution des bourses d'études linguistiques, telles qu'elles figurent en annexe III à la délibération,
- donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des différentes enveloppes.

N° 101 - SPORT ET JEUNESSE

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (1 voix contre et 2 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
 - d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses de fonctionnement, les crédits suivants :
 - 1 835 000 € pour le sport de haut niveau
 - 1 095 000 € pour le sport de masse
 - d'abonder l'Autorisation de Programme réservée à l'équipement sportif et socio-éducatif pour un montant de 8 300 000 €
 - d'inscrire, en dépenses d'investissement, un crédit de 1 952 692 €
 - d'approuver le contenu des annexes 1 à la délibération (grille de subvention par sport pour le niveau national) et 2 (grille de subvention par sport pour le plus haut niveau régional),
 - d'approuver les modalités d'intervention du Conseil Général dans le domaine de l'équipement sportif et socio-éducatif, conformément à l'annexe 3 à la délibération,
 - d'approuver les modalités d'intervention du Conseil Général en matière de salles polyvalentes, conformément à l'annexe 4 à la délibération,
 - d'approuver, au titre de la construction de piscines, les modalités d'intervention suivantes :
 - soutenir les projets de construction de piscines, en fonction d'un plan départemental d'implantation des équipements nautiques qui retient les infrastructures réalisées dans des endroits stratégiques tels que les villes Sous-Préfectures, qui représentent des bassins de population importants et/ou des bassins de vie,
 - fixer un montant forfaitaire de subvention de 2 000 000 € pour les projets de construction de piscines, sous réserve du respect de ces critères,
 - planifier cette participation sur 10 ans,
- et de soutenir les projets suivants répondant à ces critères :
- construction d'un centre aquatique à SEDAN par la Communauté de Communes du Pays Sedanais,
 - construction d'un centre aquatique à VOUZIERS par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
 - construction d'un centre aquatique à RETHEL par le Syndicat Mixte du Pays Rethélois,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir l'ensemble des crédits votés et approuver les conventions à intervenir,
 - d'autoriser le Président à établir et à signer les arrêtés ou conventions correspondants.

N° 102 - ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (1 abstention)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au titre du Budget Principal, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

* en dépenses :

- 82 000 € pour les activités régulières des associations
- 356 000 € en direction des conventionnements
- 372 000 € pour les manifestations exceptionnelles
- 100 000 € au titre des écoles de musique
- 475 000 € au titre de l'équipement culturel
- 340 000 € pour la restauration du patrimoine
- 50 000 € pour la connaissance et la protection du patrimoine religieux
- 28 950 € en direction du Domaine des Ayvelles
- 106 250 € pour l'investissement lié à Woinic
- 31 000 € destinés aux produits dérivés Woinic
- 10 000 € en direction des subventions de fonctionnement, dans le cadre du Devoir de Mémoire
- 20 000 € en direction des subventions d'investissement, dans le cadre du Devoir de Mémoire

* en recettes :

- 20 000 € issus des produits dérivés Woinic

- d'apporter un soutien financier aux associations œuvrant dans les actions qui permettent à un public le plus large possible d'avoir accès aux pratiques culturelles ainsi qu'aux actions relevant de la jeunesse et de l'éducation populaire, en excluant de ce champ d'intervention les activités de loisirs, et en distinguant les associations ayant un rayonnement territorial ou départemental et celles qui ont un rôle purement local,
- d'approuver les modalités d'attribution des aides accordées au titre de l'équipement culturel, ainsi que celles des aides accordées dans le cadre de la protection du patrimoine, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits votés et approuver, le cas échéant, le contenu des conventions à intervenir,
- d'autoriser le Président à signer ces documents ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en place des différents dispositifs proposés.

N° 103 - ARCHEOLOGIE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, au Budget Annexe de l'Archéologie Préventive, les crédits suivants :

* en dépenses :

- 780 110 € en fonctionnement
- 40 000 € en investissement

* en recettes :

- 780 110 € en fonctionnement
- 40 000 € en investissement

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toutes les questions relatives au domaine de l'archéologie et approuver, le cas échéant, le contenu des conventions à intervenir,
- d'autoriser le Président à signer ces documents, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en place des différents dispositifs proposés, notamment les devis et contrats de fouille.

N° 104 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'adopter la grille tarifaire pour les prestations de reproduction, conformément au barème joint en annexe à la délibération,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - en dépenses..... 82 000 €
 - en recettes..... 5 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer les tarifs de réutilisation des données publiques.

N° 105 - BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES ARDENNES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, les Crédits de Paiement suivants :
 - fonctionnement 230 000 €
 - investissement..... 200 000 €
- d'approuver, dans le cadre du Plan départemental de développement de la lecture publique, le contenu des annexes n^{os} 1, 2, 3 et 4 à la délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits votés.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES

(Deuxième Commission)

N° 200 - AIDE SOCIALE LEGALE - Politique sectorielle Petite Enfance

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - en dépenses..... 929 120 €
 - en recettes..... 80 000 €

N° 201 - AIDE SOCIALE LEGALE

Politique sectorielle Protection de l'Enfance

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - en dépenses 16 538 730 €
 - en recettes 375 000 €
- de fixer les différents tarifs, conformément aux annexes 1, 2, et 3 à la délibération.

N° 202 - AIDE SOCIALE LEGALE
Politique sectorielle Lutte contre les exclusions

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - en dépenses 54 431 477 €
 - en recettes..... 770 000 €
- de confirmer l'externalisation des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec gestion des prestations sociales par un prestataire extérieur et d'autoriser le Président, pour son recrutement, à signer tous les actes et documents à intervenir, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres,
- au titre de la politique départementale d'insertion :
 - d'actualiser l'Autorisation d'Engagement du Programme Départemental d'Insertion 2010, à hauteur de 4 072 282 €
 - d'ouvrir une nouvelle Autorisation d'Engagement de 4 480 000 €, au titre du Programme Départemental d'Insertion 2011.

N° 203 - AIDE SOCIALE LEGALE
Politique sectorielle Handicap Vieillesse

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (10 voix contre)

- dans le cadre de la mise en place d'une mission d'accueil au sein de chaque territoire, de gérer, en interne, les missions d'accueil et d'information (niveau I), d'évaluation et d'orientation (niveau II) dévolues au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de CHARLEVILLE MEZIERES et de mettre fin à la participation financière apportée à cette structure,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, le crédit nécessaire au fonctionnement du CLIC jusqu'au terme de la convention, soit 31 200 €

à l'unanimité

- d'adopter les autres points du rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - en dépenses.....73 660 285 €
 - en recettes.....15 665 000 €
- au titre de la prestation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile :
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour décider toute actualisation ou modification de la liste des montants-plafond des différentes aides techniques accordées dans le cadre de l'APA,
 - de fixer les différents tarifs comme précisés en annexe à la délibération,
 - d'approuver l'ensemble des propositions figurant en annexe à la délibération.

N° 204 - CAMPAGNE BUDGETAIRE 2011 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (10 voix contre)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de déterminer l'enveloppe de crédits pour 2011, par reconduction du tableau des effectifs et des autres moyens alloués en 2010, après valorisation en année pleine,
- de retenir les taux d'évolution suivants :
 - 0 % pour les charges de personnel,
 - 0 % pour les autres charges,

- de prendre en considération, hors enveloppe de crédits, l'incidence des engagements pris par le Conseil Général, dans le cadre des conventions tripartites dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et des projets dûment validés par le Département,
- de mettre fin à la règle d'opposabilité des conventions collectives et de l'appliquer à tous les autres secteurs,
- de prendre en compte, hors taux directeur, le surcoût lié aux embauches validées relevant du dispositif des contrats aidés,
- de prendre en considération, prioritairement par les économies réalisées sur l'enveloppe de crédits, les mesures nouvelles résultant des dispositions législatives ou réglementaires opposables et connues, au moment de l'examen du budget, d'une modification de la capacité d'accueil ou de l'activité ou de la réalisation d'une opération d'investissement dûment approuvée par l'Assemblée Départementale,
- de prendre en compte, hors taux directeur et, le cas échéant, le surcoût lié à la mise en œuvre de la réforme des Tutelles en établissement,
- de poursuivre le financement de la dépendance par dotation globale pour l'ensemble des EHPAD, et le transformer, le cas échéant, en financement par Forfait Global Dépendance,
- d'appliquer un taux de minoration de 30 % des tarifs hébergement et dépendance, afin de définir le tarif de l'accueil de jour,
- d'établir la même base de calcul que l'accueil permanent pour l'accueil temporaire,
- d'appliquer une majoration de 10 % du tarif hébergement et de 4 % du tarif dépendance, pour l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, correspondant au groupe iso-ressources de la personne.

N° 205 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, conformément à la ventilation jointe en annexe à la délibération, les crédits suivants :
 - en recettes 798 134 € en investissement
3 358 068 € en fonctionnement
 - en dépenses 798 134 € en investissement
3 358 068 € en fonctionnement
- d'arrêter les prix de journée 2011 à 178,78 € pour l'internat et à 137,38 € en prenant en compte le service de placement à domicile du Service d'Accueil et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

N° 206 - FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT SOCIAL

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'actualiser l'Autorisation de Programme réservée au Fonds d'Aide à l'Investissement Social, à hauteur de 18 632 022 €
- d'inscrire, en dépenses, au Budget Primitif de 2011, un crédit de 5 011 418 €
- de modifier la procédure et d'intervenir désormais, de manière forfaitaire et plafonnée, comme suit :
 - fixer la dépense subventionnable, de façon forfaitaire, à un coût au lit TTC, toutes dépenses confondues, à 80 000 €
 - ne rendre éligibles que les établissements publics et privés à but non lucratif, habilités à l'aide sociale pour la totalité de leur capacité,
 - retenir comme critère d'attribution :
 - * l'existence de cofinancements, notamment de l'Etat,
 - * l'existence d'une part d'autofinancement du porteur du projet,
 - * le niveau du surcoût de l'opération sur le prix de journée de sortie,

- fixer l'intervention du Conseil Général à 15 % de la dépense subventionnable,
 - maintenir éligible le financement de la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité, des opérations de réaménagement et de restructuration de bâtiments existants, vétustes et inadaptés, de constructions neuves, les équipements matériels et mobiliers s'y rattachant, les travaux et les frais d'ingénierie à engager pour la réalisation de l'opération, une fois celle-ci validée,
 - maintenir le caractère amortissable de la subvention, afin de limiter l'impact de l'opération sur le prix de journée, tout en la déclarant non renouvelable,
 - maintenir les modalités de versement actuelles, afin de gérer au mieux les décaissements, soit un premier acompte de 30 % de la subvention, dès réalisation de 10 % de l'opération, sur présentation de justificatifs ; un deuxième acompte de 30 %, dès 80 % de réalisation des travaux et sur présentation des factures justificatives acquittées ; le solde de 40 % à l'achèvement des travaux, dès production du certificat d'achèvement et des factures acquittées,
 - maintenir le caractère incessible de la subvention sauf circonstances exceptionnelles et après accord express de la collectivité,
 - conditionner l'aide financière à l'obligation d'indiquer, sur les factures adressées aux résidents, l'impact de la participation financière du Conseil Général,
 - arrêter à deux ans, à compter de la notification d'octroi de la subvention, le délai à l'issue duquel les travaux ou acquisitions devront être engagés,
 - annuler la subvention si, à l'expiration de ce délai, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution,
 - envisager le remboursement des acomptes déjà perçus par le bénéficiaire de la subvention, à défaut de réalisation des travaux dans un délai de quatre ans à compter de la date de la notification de la subvention,
- de donner délégation à la Commission Permanence pour examiner les dossiers présentés.

N° 207 - ACTIONS VOLONTAIRES EN FAVEUR DU LOGEMENT

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

en investissement

- en dépenses..... 8 763 522 €
- en recettes..... 97 000 €

en fonctionnement

- en dépenses..... 83 480 €
- en recettes..... 28 500 €

- d'actualiser l'Autorisation de Programme - hors opération Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - à hauteur de 6 900 873 € dont 1,9 M€ pour l'aide aux particuliers à revenus modestes,

- de confirmer la délégation donnée à la Commission Permanente pour :

- examiner les demandes de subventions présentées par les collectivités, les organismes constructeurs de logements sociaux, les particuliers à revenus modestes et les associations,
- toutes les questions relatives à la mise en œuvre du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et du Plan Départemental de l'Habitat.

N° 208 - ACTION VOLONTAIRE - SUBVENTIONS 2011 - SECTEUR SOCIAL

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président amendé par la deuxième Commission,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses de fonctionnement, un crédit global de 653 065 € et :

pour le service social départemental au titre des actions collectives en direction du public menées par les travailleurs sociaux sur les quatre territoires, de réserver un crédit de 5 000 € qui s'ajoute au crédit de 8 000 € inscrit dans le cadre du rapport consacré à la politique sectorielle petite enfance (n° 200),

pour les participations et concours financiers :

- de réserver un crédit de 187 065 €, permettant de prendre en charge les demandes de subventions présentées par les associations à caractère social,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir ce crédit,

pour la Fédération Départementale des Familles Rurales, de réserver un crédit de 111 000 €

pour l'aide aux vacances en centres de loisirs :

- de réserver un crédit de 150 000 €
- de maintenir les mêmes plafonds des prix de journée à 10 € pour les centres de loisirs sans hébergement et à 35 € pour les centres avec hébergement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour ajuster les aides et modifier les critères de calcul selon les éventuelles modifications de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- d'autoriser le versement d'avances aux habituelles œuvres organisatrices de centres de vacances qui déduisent ensuite ce montant de la facturation adressée aux familles, dans la limite de 50 % des aides accordées en 2010,

pour le Fonds Social de Transition, de réserver un crédit de 20 000 €

pour les contrats jeunes majeurs de plus de 21 ans

- de reconduire le dispositif arrêté par l'Assemblée Départementale pour l'exercice 2010, selon les mêmes modalités,
- de réserver un crédit de 80 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner les dossiers,

pour l'association « Noël Ardennais des privés d'emploi les plus démunis »

- de réserver un crédit de 50 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour décider du montant de la subvention à allouer pour l'organisation du Noël 2011 et approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association,

pour les orphelins de gendarmes, de réserver un crédit de 50 000 € pour honorer les dossiers en cours,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les différentes enveloppes.

N° 209 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, en dépenses, au Budget Primitif de 2011, un crédit de 68 603 € pour prendre en charge le dossier finalisé en 2009 concernant la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
- de mettre fin au dispositif d'intervention du Conseil Général et, au même titre que l'Etat, de ne plus accorder de financement.

N° 210 - MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de fixer la dotation de fonctionnement allouée au Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » à 500 000 €, au titre de l'exercice 2011, et d'inscrire le crédit correspondant au Budget Primitif de 2011.

N° 211 - DELEGATIONS DU CONSEIL GENERAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - Agence Régionale de Santé - Conférences de territoire

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- de procéder, par un vote à main levée, à la désignation des représentants du Conseil Général au sein de la conférence de territoire Nord, qui rassemble les départements de la Marne et des Ardennes,
- de désigner M. BOURGEOIS en tant que titulaire et Mme BARON en tant que suppléante.

COMMISSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT **(Troisième Commission)**

N° 300 - ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire au Budget Primitif de 2011 :
 - en dépenses, un crédit de 6 960 000 €
 - en recettes, un crédit de 440 000 €
- d'adopter les règlements d'intervention, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération,
- d'autoriser le Président, le moment venu, à signer l'avenant de prolongation de l'accord-cadre et la convention pour le programme 2011 avec l'ADEME,
- d'autoriser le Président à signer les conventions financières (en recettes) et leurs éventuels avenants à intervenir avec l'Etat et les Associations Foncières d'Aménagement Foncier, dans le cadre des aménagements fonciers, avec les Agences de l'Eau pour l'Assistance Technique et avec l'ADEME, pour la révision du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Ardennes,
- de donner délégation au Président pour :
 - procéder à l'actualisation des Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier, de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier et de la Commission Consultative chargée du suivi du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Ardennes,
 - ordonner, le moment venu, les opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier liées à l'A304,
 - désigner, le moment venu, pour chacune des Associations Foncières qui seront créées dans le cadre de la réalisation de l'A304, un membre titulaire de l'Assemblée Départementale,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits d'engagement.

N° 301 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (2 voix contre et 3 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - au Budget Principal (dépenses)
 - * dotation d'équilibre (fonctionnement) 399 172 €
 - au Budget Annexe
 - * Dépenses 1 514 672 €
 - Investissement (provision - dotations d'investissement)... 80 000 €
 - Fonctionnement 1 434 672 €

- dont
- . charges de personnel.....960 622 €
 - . autres dépenses394 050 €
 - . dotation aux amortissements..... 80 000 €
- * Recettes 1 514 672 €
- Investissement (dotation aux amortissements) 80 000 €
 - Fonctionnement 1 434 672 €
- dont
- . produits des analyses et participation aux tickets repas.....1 035 500 €
 - . subvention d'équilibre 2011399 172 €
- d'approuver le catalogue définissant les tarifs des actes d'analyses ou d'examens pour l'année 2011 effectués par le Laboratoire Départemental d'Analyses, tel qu'il figure en annexe à la délibération,
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour ajuster, le cas échéant, ce catalogue au cours de l'année.

N° 302 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (2 abstentions)

- d'ouvrir une Autorisation de Programme correspondant à la subvention accordée à la Ville de REVIN, dans le cadre de la reconstruction du Pont Saint Nicolas, et d'inscrire, en dépenses, au Budget Primitif de 2011, un Crédit de Paiement de 100 000 €, conformément au tableau figurant ci-après :

Pont Saint Nicolas à Revin	Coût estimé	Crédits de Paiement					
		Années antérieures	2010	2011	2012	2013	2014
Etudes	1 100 000 €	353 318 €	50 356 €	280 000 €	190 000 €	220 000 €	6 326 €
Travaux	8 400 000 €			400 000 €	600 000 €	7 300 000 €	100 000 €
TOTAL	9 500 000 €	353 318 €	50 356 €	680 000 €	790 000 €	7 520 000 €	106 326 €
Recettes	9 500 000 €	400 000 €		680 000 €	790 000 €	7 520 000 €	110 000 €
Participation du Conseil Général	2 600 000 €			100 000 €	250 000 €	2 100 000 €	150 000 €

à la majorité des voix (2 voix contre et 9 abstentions)

- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, au titre des études, un crédit de 10 000 €, au titre des travaux, un crédit de 400 000 € pour la création d'une passerelle piétonne à la frontière au niveau de l'aire de LA CHAPELLE, afin de sécuriser le site, et, en recettes, un crédit de 100 000 € correspondant à la participation de l'Etat, conformément au tableau figurant ci-après :

Ouvrages d'art Travaux	Coût estimé	Années antérieures	Crédits de Paiement	
			2011	2012 et suivantes
<u>DEPENSES</u>	1 060 000 €		400 000 €	660 000 €
<u>RECETTES</u>				
Participation Etat	300 000 €		100 000 €	200 000 €

et, à l'unanimité

- d'adopter les autres points du rapport du Président,

- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
en dépenses :

- investissement 16 165 000 €
- fonctionnement..... 5 500 000 €

en recettes :

- investissement 1 429 188 €
- fonctionnement..... 50 000 €

dont le détail est présenté en annexe, avec notamment des Autorisations de Programme modifiées relatives à l'autoroute A 304, à la restructuration et à l'investissement sur la voirie départementale,

- d'affecter, en dépenses :

- * 625 000 € pour la participation du Conseil Général au financement de l'autoroute A304 et au titre du barreau de raccordement et du prolongement de la déviation de GUE D'HOSSUS,
- * 13 350 000 € pour l'investissement sur la voirie départementale dont 40 000 € pour les études de renouvellement de la station d'épuration des Vieilles-Forges,
- * 2 600 000 € au titre des aides à la voirie communale,
- * 5 500 000 € pour le fonctionnement de la voirie départementale dont 9 000 € pour le Comité départemental de prévention routière,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour traiter de toute affaire relative aux opérations prévues, statuer sur toute convention ou règlement à intervenir et pour répartir les crédits inscrits au titre du marquage axial, des traverses, du programme de consolidation d'ouvrages d'art et des aides à la voirie communale,

- d'autoriser le Président à passer, au nom du Département, les différents marchés à intervenir pour la réalisation des opérations prévues ainsi que les avenants, décisions de poursuivre les travaux et tout autre document qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite des crédits inscrits, conformément au Code des Marchés Publics, et à lancer les diverses procédures nécessaires.

N° 303 - TRANSPORTS

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (10 voix contre)

- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, au titre du Budget Principal, les crédits suivants :

- en dépenses de fonctionnement :
 - * Frais de transports proprement dits 15 000 000 €
 - * Transport des lycées hors département 60 000 €
 - * Surveillance des élèves dans le cadre des transports scolaires..... 20 000 €
- en recettes de fonctionnement, un crédit de 400 000 € au titre de la participation des familles au coût des transports scolaires,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les demandes de délégation de compétence des collectivités pour le transport des élèves,

- de ne plus participer financièrement, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, aux dispositifs « transport » mis en place en faveur des lycéens par les établissements agricoles de SOMME-SUIPPE et MAUBERT-FONTAINE,

et, à l'unanimité,

- d'adopter les autres points du rapport du Président,

- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

*** au titre du Budget Principal :**

Investissement :

en dépenses 1 185 400 €

- TGV Est 2^{ème} phase - travaux 500 000 €
- Modernisation ligne Charleville-Mézières - Givet 500 000 €
- Création d'une halte ferroviaire à Poix-Terron 163 500 €
- Participation pour la centrale multimodale Régionale... 21 900 €

Fonctionnement :

en dépenses, un crédit de 1 115 256 € dont 100 088 € au titre de la subvention d'équilibre au Budget Annexe :

- Frais de transports - communes.....319 565 €
- Frais d'annonces et d'insertions.....10 000 €
- Transports ponctuels15 000 €
- Transports des élèves et étudiants gravement handicapés515 000 €
- Desserte estivale des Vieilles-Forges.....18 000 €
- Transports des stagiaires d'été des bases de loisirs.....50 000 €
- Transports pour personnes handicapées et à mobilité réduite.....70 000 €
- Création d'un point d'arrêt à Le Chatelet Sur Retourne 5 000 €
- Navettes TER pour desservir les matchs du CSSA.....10 683 €
- Cotisations.....1 920 €
- Subvention d'équilibre Budget Annexe.....100 088 €

*** au titre du Budget Annexe de l'Aéroport :**

- **Investissement** (dépenses et recettes).....67 483 €
- **Fonctionnement** (dépenses et recettes).....147 003 €

conformément au détail joint en annexe à la délibération,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour traiter de toute affaire relative aux opérations citées.

N° 304 - PROPRIETES DEPARTEMENTALES

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (7 voix contre)

- de maintenir, dans le cadre du Budget Primitif de 2011, la mise à disposition des chapiteaux dans les conditions arrêtées par la Commission Permanente et contre une participation financière du demandeur qui représente 50 % du coût à la charge de la Collectivité Départementale au 1^{er} janvier 2011, soit une somme d'un montant de 2 638 €(prix total d'une prestation au 1^{er} janvier 2011 : 5 276,94 €),
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, pour les chapiteaux, en dépenses de fonctionnement, un crédit de 150 000 € et, en dépenses d'investissement, un crédit de 15 000 €

à la majorité des voix (2 abstentions)

- d'inscrire, en dépenses, au Budget Primitif de 2011, pour les travaux dans les bâtiments, un crédit de 11 305 000 € et d'ajuster les Autorisations de Programme, conformément au document joint en annexe 1 à la délibération,

et, à l'unanimité

- d'adopter les autres points du rapport du Président,
- d'ajuster les Autorisations de Programme et d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

Pour les travaux de bâtiments :

Investissement

- en recettes 876 637 €

Fonctionnement

- en dépenses 1 325 000 €
- en recettes 1 352 231 €

conformément au document joint en annexe 2 à la délibération,

Pour le patrimoine :

Investissement

- en dépenses 1 520 000 €
- en recettes 2 100 000 €

Fonctionnement

- en dépenses 735 000 €
- en recettes 1 701 500 €

conformément au document joint en annexe 2 à la délibération,

- d'adopter le barème général des redevances pour occupation du domaine public départemental, joint en annexe 3 à la délibération.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE
(Quatrième Commission)

N° 400 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (4 voix contre et 6 abstentions)

- d'ouvrir, dans le cadre du Budget Primitif de 2011, une Autorisation de Programme d'un montant de 3 429 198 € au titre des Voies Vertes, avec des Crédits de Paiement répartis sur six exercices budgétaires, pour la Communauté de Communes des Cantons de CARIGNAN, MOUZON et RAUCOURT qui crée des voies le long de la Chiers et de l'Ennemanne, celles-ci venant se raccorder à la Voie Verte Trans-Ardenne,

à la majorité des voix (2 voix contre et 2 abstentions)

- d'ouvrir, dans le cadre du Budget Primitif de 2011, une Autorisation de Programme d'un montant de 350 080 € au titre des Voies Vertes, afin d'apporter une subvention à la Communauté de Communes Meuse et Semoy, qui réalise, dans le cadre de l'appel à projets Pôles d'Excellence Rurale initié par l'Etat, une voie cyclable le long de la Semoy entre MONTHERMÉ et LES HAUTES RIVIÈRES, aménagement qui comporte la réalisation de deux passerelles de franchissement et d'une signalétique visible de la rivière, l'opération s'échelonnant sur trois ans,

à la majorité des voix (1 abstention)

- d'adopter les autres points du rapport du Président, à savoir :

- la reconduction des dispositifs d'aides aux entreprises, en y apportant quelques ajustements et la remise en place de la prime à l'embauche de travailleurs dits "défavorisés ou handicapés",
- la reconduction des aides à l'animation économique, aux organismes qui contribuent au développement économique ainsi que le soutien à la recherche et au transfert de technologie,
- le soutien aux investissements publics visant à développer l'offre immobilière et foncière ou le maintien d'activités en milieu rural, par l'adoption de nouveaux dispositifs d'intervention,
- la poursuite du financement d'opérations visant à améliorer et à développer les équipements touristiques, avec quelques modifications des critères d'intervention, ainsi que la remise en place des aides aux aménagements de villages et des aides à l'animation touristique,
- la reconduction du soutien au Comité Départemental du Tourisme ainsi qu'à d'autres organismes touristiques,

- d'adopter les règlements d'intervention, tels qu'ils figurent en annexe,

- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, sur le Budget Principal, un crédit global de 13 713 504 € en dépenses et de 409 690 € en recettes, décomposé comme suit :

Investissement :

- en dépenses..... 10 853 504 €
- en recettes..... 409 690 €

Fonctionnement :

- en dépenses..... 2 860 000 €

- d'inscrire, au titre du Budget Annexe « Parcs d'Activités », les crédits suivants :

- 2 000 000 € en fonctionnement (dépenses et recettes)
- 868 504 € en investissement (dépenses et recettes)

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- répartir les crédits votés,
- prendre toute décision se rapportant à la mise en œuvre des opérations conduites en maîtrise d'ouvrage départementale,

- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir, dans le cadre des opérations présentées au rapport,

- de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la boucle de CHOOZ,

- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions pour la réalisation de cette opération et à signer toute acte à intervenir.

N° 401 - BASES DE LOISIRS DEPARTEMENTALES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire au Budget Primitif de 2011, un crédit global de 689 812 € en dépenses et de 525 780 € en recettes propres, décomposé comme suit :

au titre du Budget Annexe :

Dépenses	419 812 €
Recettes.....	160 780 €
Dotation d'équilibre	259 032 €

au titre du Budget Principal :

investissement	270 000 €
fonctionnement - recettes	365 000 €
dotation d'équilibre du Budget Annexe ...	259 032 €

- de valoriser la mise à disposition des équipements du Centre des Congrès des Vieilles-Forges et d'étudier la mise en œuvre d'une tarification de prestations à destination de nouveaux accueils pour les particuliers et professionnels,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - répartir les crédits,
 - prendre toutes dispositions et, le cas échéant, donner délégation au Président, pour signer tout acte à intervenir permettant la mise en œuvre des actions prévues, et revoir, en tant que de besoin, les règlements administratifs et les tarifs régissant les sites, notamment au regard de la législation en vigueur,
 - prendre toutes dispositions se rapportant à la cession des structures des campings départementaux et du site des Poursaudes,
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers éventuels, notamment l'Union Européenne, l'Etat et la Région.

N° 402 - MUSEE GUERRE ET PAIX EN ARDENNES

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (1 abstention)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, sur le Budget Principal, les crédits suivants :
 - 100 000 € pour la muséographie et l'enrichissement de la collection du musée Guerre et Paix en Ardennes,
 - 35 000 € pour le programme d'actions du musée,
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la mise en place des différents dispositifs proposés.

N° 403 - AGRICULTURE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, un crédit de 869 526 € :
 - Fonctionnement 686 000 €
 - Investissement 183 526 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits d'engagement,

- d'approuver les règlements concernant le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage et le Soutien aux Filières Agricoles, joints en annexes à la délibération,
- d'autoriser le Président à signer un nouvel avenant à la convention avec la Chambre d'Agriculture intégrant les aides 2011.

N° 404 - PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE INTERREG "FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN" - Financement de l'assistance technique

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, un crédit de 40 523 €

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES (Cinquième Commission)

N° 500 - DOTATIONS DE L'ETAT ET COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (11 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - **au titre des dotations de l'Etat :**
 - en recettes :
 - 72 600 000 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
 - 3 137 114 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD),
 - 2 500 000 € au titre du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA),
 - 700 000 € au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE),
 - 1 812 544 € au titre de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC),
 - en dépenses :
 - 245 362 € au titre du reversement de la DGD à la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières,
 - **au titre des compensations des transferts de compétences :**
 - en recettes :
 - 25 500 000 € au titre de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP),
 - 4 538 621 € au titre de la compensation des charges résultant de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active,
 - 4 000 000 € au titre du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI),
 - 23 000 000 € au titre de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA).

N° 501 - GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE POUR 2011

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (11 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des annuités de la dette, des intérêts des lignes de trésorerie, des frais financiers et des prestations de services, soit :
 - 17 300 000 € en dépenses d'investissement,
 - 6 644 000 € en dépenses de fonctionnement,
- de recourir à l'emprunt, à hauteur de 63 M€, pour assurer le financement du programme d'investissement et de donner délégation au Président pour approuver les conditions de réalisation des emprunts de l'année 2011 selon les modalités suivantes :
 - * montant maximum de l'emprunt : 63 M€

- * taux effectif global : 5,5 %,
- * durée maximale de l'emprunt : 30 ans,
- * type d'amortissement : linéaire, progressif ou dégressif,
- * possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- * index : tous,
- * possibilité de recourir à des opérations particulières, comme à des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- * faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation,
- * possibilité de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- d'inscrire une provision de 10 M€ en dépenses et en recettes, en vue d'éventuels refinancements et remboursements anticipés,
- d'inscrire une provision de 300 000 € au titre des frais de renégociation,
- d'inscrire un crédit de 30 000 000 € en dépenses et en recettes, au titre des remboursements provisoires des crédits revolving,
- d'autoriser le Président à procéder au remboursement par anticipation du capital restant dû, au titre d'emprunts antérieurs, si les conditions du marché sont favorables, et à rechercher, le cas échéant, les meilleures conditions de refinancement,
- d'autoriser le Président à procéder, le cas échéant, au paiement anticipé d'annuités 2011 et au règlement des frais éventuels,
- d'autoriser le Président à conclure ou à résilier des instruments de couverture tels que les swaps, options sur swaps, caps, floors, tunnels, ainsi que tous instruments de marchés dérivés des swaps et option de taux (d'intérêts ou de devise),
- de poursuivre le recours à des lignes de trésorerie, dans la limite d'un plafond global de 30 M€ et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la poursuite du recours aux lignes de trésorerie et leurs modalités d'utilisation,
- de donner délégation au Président, en cas de disponibilité de fonds, pour prendre les décisions les plus appropriées aux intérêts du Département.

N° 502 - GARANTIES D'EMPRUNT

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de donner acte au Président des garanties d'emprunts accordées par le Conseil Général en 2010 et de la situation des emprunts garantis par le Département, par organisme bénéficiaire au 1^{er} janvier 2011, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération,
- de donner acte au Président du paiement de 215 843,06 € correspondant au montant des sommes restant dues en capital, intérêts, indemnités, commissions, frais et accessoires en lieu et place de l'entreprise ARDENNES FORGES à NOUZONVILLE, suite à sa mise en liquidation judiciaire,
- d'accorder des garanties d'emprunt dans les situations suivantes :
 - dans le domaine social (établissements pour enfants, personnes âgées ou handicapées) : exclure les investissements mobiliers et équipements puis garantie à hauteur de :
 - ✓ 100 % en cas de bénéficiaires publics et opérateurs HLM,
 - ✓ 50 % en cas de bénéficiaires privés à but non lucratif,
 - pour des opérations à caractère éducatif, familial ou autre : garantie à hauteur de 50 %,
 - dans le domaine économique : aucune attribution de garantie,
 - dans le domaine de l'accession à la propriété, en secteur diffus, sous réserve de la signature d'une convention prévoyant :
 - ✓ une information systématique du Département sur le détail des prêts attribués et des hypothèques correspondantes (liste nominative),
 - ✓ un transfert automatique desdites hypothèques en cas de difficultés graves rencontrées par les organismes et qui empêcheraient ceux-ci de faire face à leurs engagements globaux de remboursement,

- dans le domaine du logement locatif (ou pour des opérations groupées d'accèsion à la propriété) pour la seule fraction des emprunts excédant la part que peuvent elles-mêmes garantir les communes d'implantation, le seuil fixé correspondant, par opération ou tranche d'opération, à une charge d'annuité de 70 €par habitant (population sans doubles comptes),
- pour d'autres opérations d'intérêt départemental, notamment le financement d'investissements réalisés dans le domaine social.

N° 503 - RECETTES FISCALES

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (11 voix contre)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire un crédit de 117,5 M€ au titre du produit fiscal global pour 2011, conformément au détail figurant ci-après :

		2010	BP 2011
		Avant réforme	
FISCALITE DIRECTE	TH	21 228 867 €	
	TFPB	34 521 602 €	
	Base	222 433 000 €	49 060 000 €
	Taux	15,52%	
	TFPNB	129 350 €	
	Compensation relais	59 425 594 €	
	PVA	- 5 157 769 €	
	net	54 267 825 €	
	Allocation de compensation		
	TFPB	416 323 €	540 000 €
	Autres	4 440 190 €	4 110 000 €
	CVAE	- €	19 490 000 €
	IFER	- €	5 820 000 €
	DMTO	- €	740 000 €
	TSCA	- €	21 840 000 €
	TOTAL HORS PEREQUATION	115 004 157 €	101 600 000 €
Péréquation CVAE	0	7 520 000 €	
DCRTP	0	4 390 000 €	
FNGIR	0	3 990 000 €	
TOTAL	115 004 157 €	117 500 000 €	

- au titre des droits de mutation :
 - de maintenir le taux à 3,60 %,
 - de ne pas décider d'exonérations et d'abattements,
 - d'inscrire un crédit de 12 M€
 - au titre de la taxe d'électricité :
 - de maintenir le taux à 4 %,
 - d'inscrire un crédit de 2,3 M€
 - au titre du produit des amendes des radars automatiques :
 - d'inscrire un crédit de 254 000 €
 - au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles :
 - de maintenir le taux à 2 %,
 - d'inscrire un crédit de 200 000 €

N° 504 - CREDITS INSCRITS D'OFFICE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :
 - 2 186 320 € en recettes, pour les remboursements d'avances et de créances diverses,
 - 56 050 € en dépenses, au titre des cotisations et subventions,
 - 120 000 € en section d'investissement (crédit de paiement 2011),
 - 597 457 € en dépenses, pour les frais de recouvrement et divers,
 - 50 000 € en recettes, au titre des remboursements de frais par les organismes extérieurs et autres produits exceptionnels,
 - 500 000 € en dépenses imprévues d'investissement,
 - 500 000 € en dépenses imprévues de fonctionnement,
 - 50 000 € en dépenses d'investissement pour mener à bien des études à intervenir,
 - 50 000 € en dépenses de fonctionnement pour mener à bien des études à intervenir,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter les montants détaillés des admissions en non-valeur.

N° 505 - PARTICIPATIONS ET CONCOURS FINANCIERS

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, un crédit de 10 000 € afin de répondre aux demandes de subventions diverses,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de cette somme.

N° 506 - OPERATIONS LIEES A LA M52

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses de fonctionnement, au titre des provisions, un crédit de 215 850 €
- d'inscrire, en dépenses et en recettes de fonctionnement, les crédits suivants, nécessaires à la variation des stocks :
 - Musée et sites touristiques 14 000 €
 - Archives 53 000 €
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses et en recettes, les crédits suivants :

ECRITURES D'ORDRE BUDGETAIRE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Amortissement subventions d'équipement	8 353 137,00			8 353 137,00
Amortissement des immobilisations	2 684 115,00			2 684 115,00
Amortissements des bâtiments	2 769 448,00			2 769 448,00
Amortissements du Parc	75 000,00			75 000,00
Reprise des subventions transférables au compte de résultat et à la neutralisation des amortissements des bâtiments administratifs et scolaires		2 634 132,00	2 634 132,00	
Affectation des frais études suivis de réalisation et acquisition de terrains à l'euro symbolique	1 290 000,00	1 290 000,00		
Etudes et travaux en régie		300 000,00	300 000,00	
Autres régularisations de l'actif	100 000,00			100 000,00
TOTAL	15 271 700,00	4 224 132,00	2 934 132,00	13 981 700,00

N° 507 - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - Contribution du Département pour 2011

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, en dépenses, un crédit de 5 545 170 € correspondant à la contribution du Département au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 2011.

N° 508 - MOYENS DE FONCTIONNER DU CONSEIL GENERAL

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

EN DEPENSES

*** Fonctionnement de l'Assemblée Départementale**

Fonctionnement de l'Assemblée47 500 €

Indemnités des Elus.....1 482 000 €

Total1 529 500 €

*** Moyens de fonctionner des services**

Investissement

- Acquisition de matériels502 000 €

(dont 42 000 € au titre de l'acquisition de mobilier de bureau pour la MDPH)

<u>Fonctionnement</u>	4 106 925 €
dont	
- eau, énergie	1 107 000 €
- fournitures diverses	1 066 200 €
- matériel	155 000 €
- acquisition de produits de nettoyage	110 000 €
- annonces et impressions.....	136 725 €
- véhicules (carburant, entretien).....	947 000 €
- location de matériel d'imprimerie.....	110 000 €
- autres prestations.....	475 000 €
* <u>Assurances</u>	
Responsabilité Civile du Département	110 000 €
Domages aux biens et risques divers.....	158 600 €
Matériel informatique.....	2 000 €
Expositions	10 000 €
Flotte automobile.....	<u>167 000 €</u>
Total	447 600 €

EN RECETTES

Vente de matériels et véhicules par France

Domaine	50 000 €
Indemnisation des compagnies d'assurance.....	70 000 €
Remboursement par la MDPH des frais d'acquisition de mobilier de bureau.....	<u>42 000 €</u>
Total	162 000 €

- de fixer, comme suit, les tarifs de publications du Conseil Général de l'année 2011 :

- rapports du Président et délibérations de l'Assemblée relatifs au Budget Primitif : 17,95 €
- rapports du Président et délibérations de l'Assemblée relatifs au Budget Supplémentaire : 8,90 €
- autres volumes (Décisions Modificatives, Orientations Budgétaires et autres réunions du Conseil Général) : 6,95 €
- documents budgétaires sur support CD Rom : 2,85 €
- recueils de délibérations de la Commission Permanente : 8,90 €
- Schéma départemental de la petite enfance : 10,60 €
- Schéma départemental pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées des Ardennes – Période 2008-2012 : 10,60 €
- abonnement annuel au Recueil des Actes Administratifs du Département, comprenant 13 numéros (12 éditions mensuelles et une table des matières annuelle) et incluant les frais d'expédition : 24,50 €

- s'agissant de la participation aux séances du Conseil Général et aux réunions de la Commission Permanente, de ne pas appliquer aux Conseillers Généraux, en cas d'arrêt maladie (sous réserve de la production d'un certificat médical) et de représentation du Président du Conseil général, la disposition adoptée, lors du Budget Primitif de 2010, visant à réduire à hauteur de 1/30^{ème} par absence l'indemnité mensuelle brute allouée aux Elus.

N° 509 - PLAN ANNUEL DES ACHATS 2011 - Communication

LE CONSEIL GENERAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative au plan annuel des achats 2011, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

N° 510 - PROMOTION DU TERRITOIRE ET DE L'ACTION DU CONSEIL GENERAL

LE CONSEIL GENERAL,
à la majorité des voix (5 abstentions)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'adopter les actions inscrites dans le cadre de la promotion du territoire et de l'action du Conseil Général, notamment, dans les domaines suivants :

* Promotion du Département :

Festival des marionnettes, opérations événementielles du type de celles menées à PARIS et à LILLE en 2010, participation au Salon de l'Agriculture, édition de supports variés (panneaux, fonds de stands, supports papiers,...) pour appuyer les démarches, localement et en représentation, et films de promotion à diffuser sur les écrans d'Air France,

* Multimédia :

Renouvellement du site internet, lancé en 2005, et du site intranet dédié à l'information des agents du Conseil Général, et ouverture d'une page Facebook axée sur la promotion de l'identité ardennaise,

* Editions :

Production du magazine "Les Ardennes en marche", trimestriellement, sur la base de 48 pages,

* Autres actions de promotion :

Veille et sensibilisation de la presse nationale, campagnes avec insertions publicitaires dans les médias locaux ou nationaux,

Supports écrits et affiches pour promouvoir les événements, expositions et actions du Conseil Général, de ses services et de la Vitrine,

Réalisation de panneaux déclinant l'identité visuelle de l'institution, à poser sur les bâtiments relevant du Conseil Général,

- d'inscrire, à cet effet, en dépenses, un crédit global de 1 220 000 €:

- 1 120 000 € en fonctionnement
- 100 000 € en investissement.

N° 511 - SYSTEMES D'INFORMATION

LE CONSEIL GENERAL
à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, les crédits suivants :

au titre du fonctionnement, notamment pour le coût d'hébergement annuel des sites Internet, les frais de maintenance des progiciels, des serveurs et des outils de sécurité du Conseil Général, les frais de maintenance des photocopieurs et de prestations de service, la formation, les frais de transmission de données informatiques, les achats de petit matériel et les frais de réparation de câblage, la maintenance du système radio et la téléphonie :

- en dépenses 1 926 608 €
(dont 169 908 € au titre de la dotation d'équilibre du Budget Annexe)
- en recettes 16 040 €

au titre de l'investissement, notamment pour finaliser les études dans le cadre du développement du Très Haut Débit, l'aménagement numérique du territoire, le développement des systèmes d'information, le renouvellement du parc bureautique, l'extension de la téléphonie mobile, la réalisation d'études pour la couverture en téléphonie mobile, l'évolution du système radio du Conseil Général et la mise en œuvre du nouveau système de téléphonie au Conseil Général :

- en dépenses 1 592 568 €
- en recettes 596 060 €

- d'accorder une aide (sans conditions de ressources) à hauteur de 50 % des investissements avec un maximum de 175 € TTC pour les derniers foyers qui ne peuvent bénéficier d'un accès ADSL ou WIFIMAX, pour l'installation et l'acquisition d'une parabole,

- d'accepter l'installation d'une borne WIFIMAX dans les communes qui ne disposent que du Re ADSL (512 Kbps ADSL), lorsqu'au moins 20 abonnés potentiels sont identifiés. Les frais de fonctionnement seront pris en charge par la Commune, les frais d'investissement seront pris en charge par le Conseil Général.

N° 512 - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - Budget Annexe

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,

- d'inscrire, au Budget Primitif de 2011, au titre du Budget Annexe "Aménagement numérique du territoire", au titre du fonctionnement, les crédits suivants :

<u>en dépenses</u>	348 910 €
• Contrat de maintenance des baies d'énergie des Shelters	10 000 €
• Entretien des espaces verts des 17 pylônes de téléphonie mobile.....	5 000 €
• Contrat de maintenance pour les 3 communes expérimentales.....	9 200 €
• Contrat de maintenance réseau Wifimax phase 1	256 000 €
• Contrat de maintenance réseau Wifimax phase 2	28 600 €
• Droits divers d'usage de fréquence, coordonateur SPS, dépannage hors garanti.....	40 000 €
• Intérêts moratoires	100 €
• Régularisation TVA	10 €

<u>en recettes</u>	348 910 €
• Location réseau haut débit (estimation 35 % des lignes inéligibles ADSL)	79 086,00 €
• Location réseau haut débit (estimation 4 % des lignes éligibles ADSL)	28 113,60 €
• Location réseau haut débit (abonnés bénéficiant de l'évolution de débit)	25 971,60 €
• Location réseau haut débit wifi (Infosat)	6 000,00 €
• Location réseau haut débit (3 communes, projet expérimentation)	3 600,00 €
• Location réseau haut débit (Abonnement entreprise 2 Mbps)	15 752,40 €
• Location réseau haut débit (Abonnement entreprise 4 Mbps)	15 752,40 €
• Location réseau haut débit (Abonnement entreprise 6 Mbps)	4 726,00 €
• Dotation d'équilibre (fonctionnement)	169 908,00 €

- d'approuver les tarifs HT d'accès aux Fournisseurs d'Accès Internet, arrêtés comme suit :

OFFRE DE RACCORDEMENT INTERNET HT

1. Ardennes Social
Raccordement social jusqu'à 6 Mbps maximum : 3 €/ mois / abonné
2. Ardennes Citoyen
Raccordement Grand Public jusqu'à 6 Mbps maximum : 10 €/ mois / abonné
3. Business in Ardennes 2
Raccordement entreprise à 2 Mbps minimum et symétriques garantis 95 % du temps :
100 €/ mois / entreprise
Frais de mise en service : 200 €/ entreprise
4. Business in Ardennes 4
Raccordement entreprise à 4 Mbps minimum et symétriques garantis 95 % du temps :
200 €/ mois / entreprise
Frais de mise en service : 200 €/ entreprise
5. Business in Ardennes 6
Raccordement entreprise à 6 Mbps minimum et symétriques garantis 95 % du temps :
300 €/ mois / entreprise
Frais de mise en service : sur devis

DIVERS

- Fond de carte : gratuit (sous réserve de droit de diffusion)
- Accès portail d'éligibilité : gratuit
- Outil gestion demande de compte : gratuit
- Outil déclaration d'incident : gratuit

- d'appliquer la révision des prix au 1^{er} janvier 2012 pour la commercialisation du réseau départemental,

- d'autoriser le Président à signer la convention précisant les modalités des tarifs de mise à disposition du Réseau Départemental Haut Débit aux différents Fournisseurs d'Accès Internet.

N° 513 - EMPLOIS BUDGETAIRES

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (10 voix contre)

- de mettre fin, à compter de mai 2011, à la participation financière accordée au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de CHARLEVILLE-MEZIERES, dont les missions d'information, d'orientation et d'évaluation seront reprises par les services du Conseil Général,
- d'approuver le tableau des effectifs correspondants, tel qu'il figure en annexe 1,

à l'unanimité

- d'adopter les autres points du rapport du Président, qui comportent notamment les créations de postes suivantes :

- un poste d'opérateur des activités physiques et sportives rattaché au Service des Sports,
 - six postes d'assistant socio-éducatif affectés dans les territoires d'action sociale sur des fonctions d'encadrement technique,
 - trois postes d'assistant socio-éducatif pour le projet d'accueil "hors les murs" par la MaDEF,
- d'approuver le tableau des effectifs du Conseil Général, tel qu'il figure en annexe 2, et d'arrêter les effectifs théoriques de la Fonction Publique Territoriale à 1 400 postes et ceux de la Fonction Publique Hospitalière à 70 postes.

N° 514 - EMPLOIS SAISONNIERS

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver la création de 191 emplois-été, dont la ventilation indicative figure en annexe 1 à la délibération,
- d'autoriser une adaptation de cette ventilation, en fonction des besoins qui se feront réellement jour, dans la limite des 191 emplois créés,
- d'approuver la création de 12 emplois saisonniers au Service des Bases de Loisirs Départementales et de 7 emplois saisonniers au Service de la Culture - Cellule Archéologie, d'une durée maximale de 6 mois chacun,
- d'approuver les niveaux de rémunération correspondant à ces emplois saisonniers, tels qu'ils figurent en annexe 2 à la délibération.

N° 515 - RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver le Budget Primitif 2011 des Ressources Humaines du Conseil Général qui s'établit à 71 129 426 € en dépenses (évolution de la masse salariale, transfert des agents du Parc...) et à 1 541 394 € en recettes (remboursement des salaires des agents mis à disposition, recettes liées aux contrats aidés...),
- de voter les crédits du Budget Principal, à hauteur de 66 991 257 € en dépenses et de 1 457 724 € en recettes.

**N° 516 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN
MATIERE DE JUSTICE - Communication**

LE CONSEIL GENERAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux actions en justice intentées pour défendre les intérêts du Département, dont la liste figure en annexe à la délibération.